



Besoin d'informations

Par **MeI59000**, le **26/05/2020** à **09:40**

Bonjour,

L'école de ma fille restera fermée et mon employeur ne veut plus me payer en chômage partiel et il me demande de prendre mes congés payés à la place. Quels sont mes droits ? Peut-il m'imposer de poser mes CP ?

Merci beaucoup.

Par **morobar**, le **27/05/2020** à **16:22**

Bonjour,

Ou vous reprenez le travail, ou vous posez des congés payés.

L'organisation des congés payés relève du seul pouvoir de direction, et c'est bien l'employeur exclusivement qui doit fixer l'ordre et les dates de départ en congés payés.

Mais ce droit n'est pas absolu, il y a des périodes et des délais de prévenance.